

Compte rendu du conseil d'école du 7 novembre 2016

Etaient présents :

Pour la mairie : Mr DARDONVILLE, Mme POUSSE, Mr MERY, Mme GAUCHER

Les représentants des parents d'élèves : M. PECOT, Mme VERVIALLE, Mme PERRICHON, Mme POINCLOUX, Mme DIANA, M. COURAGE

Mme LAVALL, Atsem et directrice de la garderie

Mme VANHOUTTE : DDEN

Les enseignants : Mme ZAMORA, Mme BLONDEAU, Mme GINDER, M. MARTIN, M. CHAMPALAUNE, Mme FAUCONNIER, M. CORNET

1. Rentrée scolaire 2016-2017

La répartition des classes et les effectifs sont les suivants :

PS/MS (13 PS et 13MS) ; GS/CE1 (16 GS et 6 CE1) ; CP/CE1 (16 CP et 7 CE1) ; 23 CE2 ; 16 CM1 ; 27 CM2

Cette répartition n'est pas figée et pourra évoluer l'année prochaine.

2. Mise en place du Livret Scolaire Universel (LSU)

Le LSU a été mis en place à la rentrée 2016 par le ministère de l'éducation nationale. C'est un livret scolaire numérique national dont le format et la présentation sont communs à tous les élèves de France du CP à la 3^{ème}. Chaque enseignant pourra utiliser cet outil en y complétant les compétences travaillées dans sa classe.

A terme, les parents d'élèves pourront consulter ce livret scolaire universel sur internet grâce à un identifiant. Une version « papier » du livret scolaire sera toujours proposée aux parents par l'enseignant en complément de la consultation du livret en ligne.

3. Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S. ou Alerte « Intrusion »)

Un exercice « intrusion » a été effectué le 19 octobre dans toutes les classes de la PS au CM2 pour sensibiliser les élèves en cas d'intrusion dans l'école, d'attaques terroristes.

Un exercice « confinement » ayant déjà été effectué l'année dernière, les élèves n'ont pas été surpris et l'exercice s'est déroulé sereinement. Les enseignants ont échangé avec leurs élèves afin de les sensibiliser à cette éventualité le cas échéant. En maternelle, les discussions ont eu lieu à partir d'albums afin de ne pas créer d'effet d'angoisse et ont également suivi les instructions en détournant l'exercice sous forme de jeu par le biais du conte « les trois petits cochons ».

Lors de ces temps d'échanges, les élèves ont pris connaissance du protocole : se réunir dans une classe, écouter la radio, fermer les issues (portes, fenêtres), se cacher sous les tables, tenir le silence...

Dans chaque lieu de regroupement défini par le PPMS (classe de PS-MS, classe de GS-CE1, classe de CM1 et classe de CE2), une boîte est prévue afin de contenir le matériel nécessaire à une mise en confinement : piles pour le poste de radio, pharmacie de base, lampes torches, seau.

Au conseil d'école de juin 2016, la mairie avait décidé de munir les différents bâtiments de l'école de 4 cornes de brume afin de permettre une meilleure communication entre eux en cas de confinement avéré. En attendant l'achat de ces cornes de brumes, la mairie demande si l'école a d'autres besoins concernant le PPMS.

A noter qu'il n'y a pour l'instant aucune directive officielle pour des incidents hors temps de classe. (Cantine, TAP et garderie)

Afin de réduire le temps d'ouverture du portail de l'école dans le cadre du plan Vigipirate, celui-ci se ferme désormais à 8h32 le matin, 13h32 l'après midi et à 16h40 en fin de journée.

Un exercice « incendie » a été effectué le 29/09 et s'est très bien déroulé. Deux autres exercices sont à prévoir dans l'année scolaire, ainsi qu'un exercice « confinement » en cas d'incidents majeurs.

4. Projet d'école

Le projet d'école 2016-2020 a été soumis à l'Inspection avant les vacances de la Toussaint et l'équipe enseignante est en attente de validation.

Le nouveau projet d'école comporte 3 grands volets :

a. Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Il recense les compétences et domaines artistiques étudiés sur toute la scolarité de la PS au CM2. Il permet de lister les rencontres et lieux artistiques fréquentés par l'élève (ex : projet Ecole et Cinéma, assister à un concert ...), les pratiques des élèves (ex : pratiquer les arts visuels, participer à une chorale ...) ainsi que les connaissances artistiques acquises durant sa scolarité.

A noter que certains domaines ou activités n'ont pas été choisis par manque de moyens (ex : fréquenter une médiathèque) ou parce que ces mêmes projets seront proposés au collège (ex : rencontre Schoralia).

b. Le volet santé

Un constat de la situation des élèves de l'école dans le domaine de la santé (ex : nutrition, hygiène corporelle ...) et de l'éducation à la citoyenneté (jeux dangereux, éducation routière) a été effectué. Les élèves de l'école étant globalement peu touchés par l'ensemble de ces problématiques, l'équipe enseignante a ciblé les besoins et priorités à mettre en œuvre.

Les actions ciblées sont la lutte contre le harcèlement, le respect des rythmes biologiques de l'enfant, travailler l'estime de soi et la préservation de la sécurité des élèves (sécurité routière, internet...)

c. Le projet d'école 2016-2020

Les axes de travail retenus sont les suivants :

- Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit : Améliorer l'écoute, la compréhension et l'application des consignes orales, favoriser et valoriser la lecture orale...
- Comprendre et s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques : travailler l'utilisation de l'oral et de l'écrit pour expliciter ses démarches, argumenter en utilisant un vocabulaire approprié, mise en place de temps d'échanges oraux dans les domaines scientifiques, travailler la programmation informatique...
- L'organisation du travail personnel : Aider les élèves dans la gestion du travail personnel, leur donner une méthodologie pour apprendre à être autonome...
- Evaluer positivement, favoriser le travail collectif de l'équipe : Développer la communication, l'entraide, mutualiser les échanges, encourager et féliciter les progrès des élèves, favoriser un retour sur les apprentissages, mise en place d'un carnet de réussite à l'école maternelle...

Ces actions et priorités font l'objet d'un bilan annuel et sont à remanier chaque année en fonction des constats et besoins des élèves de l'école.

4. Présentation des projets de l'année 2016-2017

Ecole maternelle :

-Le **11 octobre**, les élèves de maternelle sont allés aux jardins du cœur pour semer, planter et récolter des légumes.

-Le **8 novembre**, les PS/MS et les GS/CE1 se sont rendus au parc de la Charbonnière pour leur traditionnelle collecte d'automne et observer la nature en automne.

-Le **mercredi 14 décembre**, les maternelles assisteront à une représentation du cirque Grüss.

-Le **28 avril**, ils iront au théâtre de la Tête Noire pour assister à un spectacle intitulé « Jean de la Lune ».

Ecole élémentaire :

-Le projet « école et cinéma » est reconduit cette année pour les classes du CP au CM1. Un premier film (Robin des Bois) a été visionné le **06/10**. Les deux autres séances auront lieu le **12/01** et le **12/06**.

- Le **9 septembre**, une journée « foot » a été proposée aux élèves du CP au CM2 par l'école de football de Marigny les usages.

- Le **2 décembre**, les élèves du CE2 au CM2 assisteront à une adaptation du « petit chaperon rouge » au théâtre de la Tête Noire.

Pour toute l'école

-Le spectacle de fin d'année pour tous les élèves de l'école aura lieu le **6 décembre**. L'école a fait venir une troupe de marionnettes à fil pour présenter un spectacle intitulé « Circum ».

-Le **15 mai**, la classe cirque du collège de Neuville viendra présenter son spectacle dans la salle polyvalente.

Classe de découverte - CM2

Les CM2 partiront une semaine au mois de mars ou d'avril à Combloux pour une classe de découverte à dominante « escalade », avec d'autres activités comme la randonnée ou l'équitation.

Mme Blondeau organisera une réunion avec les parents pour expliquer le projet final.

Une demande de réservation de la salle des fêtes et du gymnase a été faite le samedi 25/03 afin d'organiser une manifestation pour récolter des fonds. Ce projet a pour but de mobiliser le plus de parents possibles et pas uniquement des parents des élèves de CM2.

5. Questions des parents

1. Quelles sont les règles de répartition des élèves de CM1 sur les tables de cantine ? Il semble que le fonctionnement actuel soit source de tensions. Il y a des règles de roulement qui s'appliquent de manière inégale : chaque jour, un des élèves doit quitter sa table pour aller manger à la table d'autres élèves. Ce sont toujours plus ou moins les mêmes qui sont volontaires ou désignés « volontaires d'office ».

Les élèves de CM1 sont répartis sur 3 tables actuellement. Les jeudis, en raison de la présence d'un élève en plus, un élève d'une table doit forcément s'asseoir à une autre table par manque de place. Il se trouve que ce sont toujours les mêmes élèves qui se résignent à faire l'effort de changer de table où ils ne sont pas spécialement bien traités, plus particulièrement les filles qui font l'objet de railleries ou qui entendent des propos pour susciter le dégoût ou la peur. Il semblerait que certains élèves soient dispensés de participer à ce roulement et qu'il s'agisse toujours aux élèves de la même table de se dévouer.

Madame Poincloux demande que la table en question comporte un couvert de plus afin d'éviter qu'un élève aille manger sur une autre table.

M. le Maire a rappelé qu'il n'y avait pas de places attirées et qu'il y avait obligatoirement un système de roulement, à partir du moment où il y a un changement d'effectif. Quand un élève est absent, il y a un changement de place pour « combler les trous » aux autres tables.

Les élèves ne sont pas désignés ou ne se portent pas volontaires pour changer de place. Il s'agit très souvent des élèves qui arrivent en retard pour se placer à table.

La mairie va réfléchir avec les dames de cantine pour apporter une solution à ce problème.

Quelle que soit la solution envisagée, les parents d'élèves demandent que désormais les règles qui seront appliquées soient équitables pour tous afin d'éviter l'injustice ressentie par certains élèves.

M. Méry a ajouté qu'un nouveau système de répartition des élèves a été mis en place à la cantine cette année. Il s'agit de tables par niveau de classe pour éviter de trop grandes différences d'âge. Les élèves sont libres de choisir leur table en fonction de leurs affinités, mais restent avec les enfants de leur tranche d'âge. (Système approuvé par les élèves).

M. le maire a rappelé que les questions relatives à la cantine se règlent en mairie avec les élus à la demande des parents, ou à la réunion du personnel de la cantine et non en conseil d'école.

De plus, en déjeunant au restaurant scolaire, les élus ont pu constater une recrudescence des incivilités entre les enfants, envers le personnel et les adultes présents. Les parents d'élèves sont invités à déjeuner à la cantine pour constater le fonctionnement sur le temps du midi.

2. Est-il possible d'agrémenter la cour élémentaire de quelques jeux simples (marelle, tracage au sol pour parcours de billes ou autres idées) ?

Les enseignants demandent s'il est possible de mettre en place un tableau à craies sous le préau.

La mairie n'est pas opposée aux propositions de jeux de cour. Un sondage sera effectué dans les classes afin de connaître les envies des élèves. La mise en place de ces jeux pourrait être réalisée par des parents volontaires, comme cela avait été fait en maternelle.

3. Peut-on utiliser un autre moyen que le sifflet pour discipliner les élèves ?

L'équipe enseignante demande aux parents d'élèves de préciser le sens du terme « discipliner ».

En sport, dans le gymnase ou en extérieur, l'usage du sifflet semble incontournable. Il est également utilisé dans la cour pour que les élèves se rangent.

M. Champalaune intervient en signalant qu'il a utilisé une seule fois le sifflet dans sa classe cette année au moment du calcul mental, en tant que signal sonore.

Il est rappelé aux parents d'élèves qu'une question visant un enseignant en particulier ne se traite pas en conseil d'école, mais avec le maître directement.

4. Serait-il possible que M. le maire fasse un point sur les repas de la cantine, des coordonnées d'une responsable de l'agglo ayant été communiquées pour limiter le gaspillage de nourriture.

M. le maire n'a pas encore pris contact avec cette personne responsable de l'agglo, mais rappelle qu'il va s'en charger.

Il précise que les menus sont diététiquement conformes et contrôlés.

En cas de gaspillage répété, les parents sont alertés si leur enfant ne mange rien ou très peu. Le personnel de cantine ne peut pas forcer un enfant à manger, mais lui demande de goûter, ce qui conduit au gaspillage.

La mairie rapportera les solutions et conseils apportés par la personne de l'agglo lors d'une réunion qu'elle organisera avec le personnel de cantine.

5. Le papier toilette est très mal situé et il y a un manque de communication ou d'affichage pour informer les enfants. Serait-il possible de mettre en place un autre dispositif pour que le papier soit situé à l'intérieur de chaque WC ?

Madame Zamora rappelle qu'il y a 12 ans, il avait été décidé que les dévidoirs à papier toilette soient placés à l'extérieur des toilettes pour éviter le gaspillage et le bouchage répété des toilettes. Depuis, aucun incident n'avait été déploré quant à ce système à l'extérieur des toilettes.

Il est rappelé que les enfants sont habitués depuis tout petits à l'école à se servir du papier avant d'aller aux toilettes puisqu'en maternelle existe le même fonctionnement.

6. Les enfants se plaignent que les toilettes de la cour élémentaire soient toujours sales, que le sol soit glissant et que ce soit dangereux. De plus, il est dommage que la serviette essuie-mains soit à usage pour tout le monde (prolifération des microbes).

L'équipe enseignante rappelle que si les toilettes peuvent être sales ou le sol mouillé, c'est souvent en lien avec les conditions météorologiques. (Pluie, ...)

De plus, les toilettes restent un lieu de jeux et les enseignants ne peuvent pas se poster à l'intérieur pour des questions d'intimité. Il a donc été décidé de laisser les portes ouvertes sur la cour, ce qui limite fortement les débordements.

Les essuie-mains sont changés deux fois par jour (matin et début d'après-midi), pour des questions d'hygiène. La mairie et les enseignants estiment qu'il est hors de question de revenir aux essuie-mains à usage unique afin d'éviter le gaspillage, les papiers qui volent dans la cour et les toilettes bouchées à répétition nécessitant l'appel trop fréquent à une société spécialisée.

M. Courage demande si des torchons automatiques peuvent être installés, mais ce système est trop fragile et les enfants le casseraient facilement.

7. En l'absence de Claire FAUCONNIER (PS/MS) du 14 au 25/11, y a-t-il un remplacement de prévu ?

Mme FAUCONNIER sera remplacée pendant toute la durée de son absence par Mme FLAUSSE.

8. Pour quelles raisons le projet cinéma est-il reconduit d'année en année alors que l'argent passe uniquement dans le transport très coûteux ? Ne peut-il pas être envisagé d'autres projets scolaires ? Le projet cinéma pourrait-il être concentré sur mois de niveaux de classes ?

Le projet « école et cinéma » est un projet qui tient à cœur à l'équipe enseignante. La sélection des films est faite par le ministère de l'Education Nationale. Il s'agit d'un panel de films variés, qui permettent une ouverture sur une culture cinématographique plus variée. De plus, ce projet correspond parfaitement aux compétences à travailler dans le volet artistique du projet d'école.

« Ecole et cinéma » est également un projet qui rentre dans les moyens de l'école. Aller au cinéma avec 4 classes à raison de 3 films par an revient à un montant de 1500 euros. L'année dernière, faire venir un artiste pour la seule classe des CM2 a coûté 1200 euros.

L'idée d'un projet « cirque » installé à l'école a été évoquée par les parents d'élèves. Cela a été fait il y a quelques années et le montant de l'intervention était de 10 000€. L'école n'est pas en mesure de financer un tel projet aujourd'hui. De même qu'emmener une classe en stage d'une semaine au cirque Gruss à Saint Jean de Braye équivaut au budget d'une classe découverte montagne ou mer.

L'équipe enseignante souhaite continuer à privilégier l'accès au cinéma culturel pour l'ensemble des élèves de l'école.

9. Cela fait maintenant deux jours qu'il n'y a pas de chauffage dans la classe de CM2. Une solution alternative a-t-elle été trouvée ?

Les enseignants ont précisé qu'il n'y avait pas de chauffage le 1^{er} jour de rentrée après les vacances de la Toussaint dans les classes de CM1, CM2 et à la garderie. Désormais, il y fait trop chaud pour travailler dans de bonnes conditions. Chaque année, ces locaux connaissent des problèmes de chauffage. Une solution doit être envisagée pour éviter ces écarts de température.

Le maire précise que plusieurs spécialistes sont déjà venus, mais cela n'a rien changé.

Mercredi 9 novembre, un spécialiste des pompes à chaleur d'une grosse société doit intervenir pour trouver un moyen de réguler la température. La mairie s'engage à la réparation du chauffage dans l'école.

10. Qu'en est-il du harcèlement scolaire à l'école de Rebréchien ? la psychologue scolaire peut-elle intervenir en cas de harcèlement ? Quels sont les retours à l'entrée au collège ? Ya-t-il une continuité avec le collège sur toutes ces questions ?

La psychologue scolaire peut tout à fait intervenir, mais les parents font généralement appel à des psychologues extérieurs.

Pour l'entrée au collège, d'anciens élèves reviennent volontiers à l'école et nous font part de leur expérience. Les parents d'élèves échangent sur l'entrée au collège de leurs enfants.

Rebréchien reste un village privilégié et préservé, il y a eu très peu de cas ou de problèmes liés au harcèlement. L'école fait appel à la BPDJ pour préparer les élèves à l'entrée au collège et leur permettre une réflexion sur l'accès à internet et ses dangers.

Il existe des réunions de liaisons entre le CM2 et a 6^{ème}. Les enseignants se transmettent les informations nécessaires sur les élèves. Mme Blondeau a également participé à des équipes éducatives au collège concernant d'anciens élèves.

Les collégiens continuent à être sensibiliser sur les thèmes comme le harcèlement, la tolérance, etc... durant les cours d'instruction civique.

6. Remerciements

L'école tient à remercier la mairie pour l'achat du nouveau vidéoprojecteur pour la classe de CE2 en remplacement de l'ancien hors service (coût 1000 euros).

Une demande a été faite pour que la classe de CM2 puisse être dotée d'un vidéoprojecteur, éventuellement mobile. La mairie étudiera la demande de l'équipe enseignante.

7. Point kermesse

Les parents d'élèves remercient les parents volontaires, les enseignants et la mairie pour la mise à disposition du gymnase pour le spectacle de la kermesse de l'année dernière.

Les mauvaises conditions météorologiques ont entraîné une baisse de fréquentation de la kermesse et donc de plus faibles recettes. Les différentes subventions allouées par les parents d'élèves vont diminuer cette année : 150 euros pour les TAP et 1350 euros pour l'école.

La mairie précise qu'elle a investi dans une sono et recherche actuellement un micro d'ambiance et qu'elle pourra les mettre à disposition pour les futures kermesses ou autres spectacles de l'école.

La date de la kermesse prévue pour 2017 sera le 17 ou 24 juin.

Les parents demandent s'ils peuvent organiser des manifestations (ex : ventes de crêpes) dans l'école. Mme Zamora répond que ces initiatives sont les bienvenues mais elles sont possibles uniquement devant le portail et non dans la cour de l'école, suite à la réglementation en cours pour le plan Vigipirate.

7. Informations diverses

L'association de parents d'élèves souhaiterait avoir un affichage devant l'école ou utiliser celui de l'école ou de la mairie pour pouvoir communiquer leur mail ou transmettre des informations.

La mairie étudiera la demande dans le cadre des travaux à effectuer à l'école pour permettre l'accessibilité des personnes handicapées. Le positionnement des tableaux d'affichage est à revoir, ainsi que de la sonnette.